



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 1^{er} mai 2024

N°29/2021-2026

Présidence de **M. Pascal MARTIN**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

87 sont présents au moment de l'appel.

11 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers excusés : ADLER Françoise, BEAUVERD Laurent, BOILLAT Sébastien, CHRISTINET Yvan, DEWI FREITAG Jacinta, ELSIG Céline, ESMEL Nadège, KUBLER-GONVERS Dominique, LANGONE Clémence, REYNOLDS Michel, THULER Jean-Bernard.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS

- Ordre du jour ;
- Préavis N° 20/5.24 – Adoption du plan d'affectation « Morges Gare-Nord » et de la servitude de passage public à pied et pour cycles de la Ville de Morges, lié au plan d'affectation « Morges Gare-Nord » ;
- Préavis N° 21/5.24 – Modification des statuts du SIS Morget ;
- Préavis N° 23/5.24 – Demande d'un crédit cadre pour la période 2024-2026 de CHF 1'290'000.00 TTC pour le remplacement de conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, subside de l'ECA non déduit, ainsi qu'un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour la végétalisation de sites identifiés dans la stratégie d'arborisation ;
- Rapport de commission N° 4/5.24 – Création d'un poste de coordinateur-riche des manifestations ;
- Rapport de commission N° 2/5.24 – Demande d'un crédit de CHF 994'000.00 composé d'un crédit d'études de CHF 244'000.00 pour les honoraires complémentaires du collège de la Gracieuse et d'un crédit de CHF 750'000.00 pour l'achat de l'école provisoire ;
- Rapport de commission N° 22/5.24 – Réponse au postulat du groupe des Vert.e.s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe » ;
- Dates des séances du Conseil communal pour l'année législative 2024-2025

M. le Président Pascal MARTIN apporte trois modifications à l'ordre du jour :

Au point 2 : ajout de la lecture d'une lettre de démission qui est arrivée après l'envoi de l'ordre du jour. Le titre devient : Démission d'un Conseiller communal et d'une Conseillère communale.

Au point 9 : une coquille s'est glissée dans la numérotation, au lieu du rapport N° 5/5.24 il faut lire rapport N° 2/5.24.

Au point 12 : Deux objets ont été déposés et seront développés soit : interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG intitulée « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges et interpellation du groupe des Vert.e.s « Quid de la chartre de l'environnement urbain de la Ville de Morges? ».

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2024

Mme Maria Grazia VELINI revient sur son intervention en page 777 du procès-verbal et demande à ce que le contexte soit précisé à savoir que ses questions sont intervenues suite à la communication de la Municipalité concernant la subvention de CHF 80'000.00 allouée à cette association. Ce montant sert à assurer la gratuité de l'entrée au Parc de l'Indépendance et sur les Quais durant les Fêtes de la Tulipe et des Dahlias. Cette explication ne lui portait pas satisfaction, la population paie des impôts et doit avoir en tout temps accès gratuitement à ces endroits, d'où les questions posées lors de la séance du 27 mars.

Le procès-verbal sera ainsi modifié et il est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

2. Démission d'un Conseiller communal et d'une Conseillère communale

M. le Président Pascal MARTIN lit la lettre de démission de M. André SIMON reçue par le Bureau le 22 mars dernier. Il est entré au Conseil communal le 10 novembre 2021 et remercié pour son engagement.

En date du 24 avril, le Bureau a reçu la lettre de démission de Mme Karen JONES qui est lue par M. le Président. Elle est entrée au Conseil communal lors de la séance d'installation du 10 juin 2021 et remerciée pour son engagement.

3. Assermentation d'une Conseillère communale

Dans sa séance ordinaire du 23 avril 2024, le Bureau a élu, selon l'article 66 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) Mme Eeva KARTANO, en remplacement de M. André Simon, démissionnaire du groupe PLR.

Mme Kartano est assermentée selon le protocole en vigueur et rejoint les rangs de l'assemblée après avoir prêté serment.

4. Nomination d'un membre au sein du conseil intercommunal de la PRM

Une place est à pourvoir au sein du conseil intercommunal de la Police Région Morges. Mme Catherine Hodel a transmis la candidature de M. Alexandre DE TITTA. L'élection est tacite et M. De Titta est remercié pour son engagement.

5. Communications du Bureau

- Dans le cadre de la semaine de la citoyenneté qui aura lieu du 21 au 24 mai, le Bureau électoral cantonal a transmis une demande au Bureau pour qu'une dizaine d'élèves du gymnase de Morges puisse venir observer le dépouillement des

votations le 9 juin 2024. Le Bureau se réjouit d'accueillir ces élèves et une autre demande est en cours pour le scrutin de septembre.

- Lors du dernier Conseil, Mme Velini a rappelé sa demande de revenir au mode oral pour l'appel comme il était d'usage avant l'installation du système de vote électronique, voire que les scrutateurs-rices procèdent à cet appel comme cela se faisait précédemment. Conscients que chaque mode de procéder contient ses avantages et ses inconvénients le Bureau souhaite poursuivre à pratiquer l'appel par le système de vote électronique. Car outre son évidente efficacité par rapport à un appel à l'oral il permet de tester le système de vote sans grande conséquence sur le déroulement de la séance. Quant à faire réaliser l'appel par les scrutateurs, si l'intention de renforcer le rôle des scrutateurs est louable, il ne paraît que très peu opportun et adapté à l'usage actuel, permettant d'informer la secrétaire d'une absence jusqu'à la dernière minute et parfois même au-delà, tout en observant les conséquences réglementaires qui découlent de la mise en place de l'appel.
- Le Bureau invite chaque Conseiller-ère à mettre à jour son profil en ajoutant une photo sur l'annuaire de l'Extranet. Pour ceci il faut cliquer en haut à droite de l'écran sur *modifier mon profil* entre l'onglet *Bienvenue* et *Se déconnecter*.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce cinq communications orales.

M. le Municipal David GUARNA présente les comptes 2023 au moyen d'un Powerpoint qui a été présenté à la presse et à disposition au format papier pour les Conseillers-ères qui le souhaitent.

Renouvellement et extension de la STEP de l'ERM soumis à l'enquête publique

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne soumet à l'enquête publique, du 27 avril au 30 mai 2024, le renouvellement et l'extension de la STEP de l'ERM.

Les plans sont à disposition aux endroits habituels et les éventuelles observations et/ou oppositions sont déposées auprès de la Ville. La Municipalité vous précise que la procédure d'autorisation pour ouvrage d'épuration des eaux est soumise à la LPED (loi sur la protection des eaux contre la pollution) qui prévoit un permis octroyé par le Département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) et non par la Municipalité.

Ce projet, qui vise l'épuration des micropolluants, prévoit la construction d'un bassin biologique, de quatre bâtiments, un édicule WC public et des panneaux solaires en toiture et au-dessus des bassins de décantation. Une emprise supplémentaire sur le Parc de Vertou est prévue.

Les services de la Ville de Morges se sont largement impliqués dans le projet, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs. Le nombre d'abattages d'arbres a pu être minimisé et de larges compensations végétales sont prévues.

Le projet prévoit que le parking actuel du parc de Vertou sera déplacé au nord de la parcelle, à proximité directe de la RC1, avec 46 places de parc (au lieu de 43 actuellement). Pendant la durée du chantier, les places de stationnement ne seront pas disponibles et l'ERM s'engage à les remplacer dans les environs immédiats du site. Une convention est en voie d'élaboration.

Le projet implique également une mutation de la limite des parcelles entre la parcelle de l'ERM et du DP cantonal 120. Cette opération nécessite une enquête publique parallèle, entièrement administrée par la Direction générale de l'environnement (DGE), qui se déroulera aux mêmes dates.

Le lancement des travaux de la STEP dépendra fortement du résultat des enquêtes publiques et des éventuelles oppositions à traiter. Dans une vision optimiste, les travaux pourraient débuter en 2026. Leur durée est évaluée à 7 ans.

Mise à l'enquête du bâtiment voyageurs et de la vélostation à la gare de Morges

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

La Municipalité vous annonce la prochaine mise à l'enquête du projet de CFF concernant le Bâtiment voyageurs à la gare de Morges. Celle-ci aura lieu du *18 mai* au *16 juin 2024*.

Le dossier a été adressé au 2^e semestre 2023 à l'Office de la police des constructions. Il a nécessité de nombreuses discussions et allers et retours avec les CFF pour aboutir à un projet réglementaire. Rappelons que ce projet est développé par les CFF, sur leur parcelle, et qu'il permettra au futur l'aménagement d'un passage sous-voies traversant. *Une information publique sera organisée par les CFF le 7 mai prochain.*

En parallèle, la Ville de Morges a développé un projet de Vélostation comprenant : 360 places vélos, 40 places pour vélos cargos, des espaces de réparation avec des outils en libre-service, des casiers disponibles à la location pour les abonné·e·s ainsi qu'un local d'entretien avec point d'eau. Ce projet est mis à l'enquête publique aux mêmes dates que le bâtiment voyageurs avec lequel il est constructivement lié. Ce projet fera l'objet d'un préavis au Conseil communal le moment venu.

Tous les documents seront disponibles à la Direction de l'urbanisme, au greffe municipal et sur le site internet de la Ville.

Piscine du Parc: saison 2024

Mme la Municipale Laetitia MORANDI s'exprime en ces termes :

Par cette communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal de l'avancée des travaux à la Piscine du Parc et des nouveautés qui viendront compléter l'offre pour la saison 2024.

Prévu sur deux ans, afin d'impacter au minimum la saison estivale, le chantier a toutefois pris quelques mois de retard. En effet, la procédure cantonale actuellement en cours concernant

la réévaluation du patrimoine bâti du 20^e siècle au recensement architectural a nécessité une analyse détaillée du projet de réaménagement de la Piscine du Parc, notamment en lien avec la création des nouveaux jeux d'eau. Ceci a entraîné un délai allongé dans le cadre de la procédure de délivrance du permis de construire. Malgré cela, tout a été mis en œuvre pour que la température de l'eau soit agréable et réponde aux attentes de la population dès 2024. Seuls les jeux d'eau seront aménagés durant l'été et ne pourront être inaugurés cette saison.

La Piscine du Parc ouvrira ses portes le samedi 18 mai prochain. L'eau des bassins sera d'ores et déjà chauffée à partir d'énergies renouvelables. Une température agréable pourra être maintenue grâce à la présence des bâches thermiques. De plus, pour cette saison 2024, plusieurs nouveautés viendront compléter l'offre habituelle. En premier lieu, les horaires seront élargis plusieurs jours par semaine. Le bassin olympique sera ouvert plus tôt le matin, soit dès 7 h 30, les mercredis et vendredis pour permettre aux lève-tôt de s'entraîner ou se rafraîchir avant leur journée de travail. En haute saison, soit de début juin à fin août, il sera également possible de se baigner une heure de plus les samedis en fin de journée. La piscine fermera ses bassins à 21 h en lieu et place de 20 h jusqu'ici. Avec une fermeture prévue le 16 septembre, soit une semaine plus tard qu'habituellement, les utilisatrices et utilisateurs pourront également mieux profiter des températures souvent agréables du mois de septembre.

Autre nouveauté importante, afin de développer l'offre sportive, un abonnement annuel combiné comprenant l'accès à la piscine extérieure de Morges et à la piscine couverte de Saint-Prex sera proposé. Ce nouveau partenariat régional sera en vigueur dès la mi-mai et il sera ainsi possible d'acquiescer cet abonnement directement à la caisse de la piscine du Parc dès la semaine de pré-vente.

Plus d'informations sont disponibles sur le site www.piscinemorges.ch

28 mai 2024 - Événement sur la précarité et l'hygiène menstruelle

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

Dans le cadre de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, le 28 mai, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité organise un événement spécial pour sensibiliser le public aux défis auxquels sont confrontées de nombreuses femmes et filles en matière de santé menstruelle.

Le mardi, dès 11 h, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et différents partenaires des domaines de la prévention et de la santé menstruelle, plusieurs stands se tiendront au Parc de l'Indépendance afin de sensibiliser la population sur les règles et les protections hygiéniques écologiques et durables. Ateliers ludiques, présentation de produits spécialisés et informations diverses sur la thématique animeront l'espace jusqu'à 18 h.

À 19 h, une table ronde aura lieu au CUBE, sur le thème du droit à la santé menstruelle et de la réalité de la précarité menstruelle. Elle réunira Madame Caroline Ouaffo Wafang, conseillère des droits des femmes au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la doctoresse Katyuska Francini, gynécologue agréé à la maternité du CHUV, Madame Marthe Nicolet, cheffe de projet à l'unité Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire du Canton de Vaud et Madame Véronique Kupper, formatrice à Kokliko.

Celle-ci se terminera à 20 h 30 avec un apéritif.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur ces communications.

Mme Maria Grazia VELINI remercie le Bureau pour sa réponse et précise que ce n'est pas sa volonté personnelle que de faire procéder à l'appel par les scrutateurs, mais un usage en place depuis des années voire des siècles au sein du Conseil communal de Morges. Elle invite à la cohérence en procédant au vote électronique pour l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal.

7. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

8. Préavis de la Municipalité

N° 20/5.24 Adoption du plan d'affectation « Morges Gare-Nord » et de la servitude de passage public à pied et pour cycles de la Ville de Morges, lié au plan d'affectation « Morges Gare-Nord » - 1^{ère} séance de commission le lundi 13 mai 2024 à 18h30, Salle Henri Perregaux. Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Alexandre GANNA
- Frédéric EGGENBERGER
- Argjend HASANI
- Aude JARDIN
- Mathias BLUME
- Jean-Hugues BUSSLINGER
- Michael FRANCESCATO
- Maurice JATON
- Jordi VILLAVARDE

N° 21/5.24 Modification des statuts du SIS Morget – 1^{ère} séance de commission : mercredi 8 mai 2024 à 18h30, salle Henri Perregaux. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Marc LAMBRIGGER
- Lucien REY
- Jean-Bernard THULER
- Annabelle AMSLER
- Alain TROGER
- Emilie BOVET
- Catherine HODEL

N° 23/5.24 Demande d'un crédit cadre pour la période 2024-2026 de CHF 1'290'000.00 TTC pour le remplacement de conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, subside de l'ECA non déduit, ainsi qu'un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour la végétalisation de sites identifiés dans la stratégie d'arborisation. 1^{ère} séance de commission lundi 6 mai 2024 à 18h30, salle des Commissions. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Jonathan SCHOPFER
- Nicolas HEREDIA
- Christine MAYOR
- Sylvie FAY
- Bertrand GILLIARD
- John MAURON
- Eva FROCHAUX

9. Rapports de commission

N° 4/5.24 Création d'un poste de coordinateur-riche des manifestations

M. Logan ROMANENS, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Mélanie MOJON était membre de la commission en charge de cet objet et en tant que Conseillère soucieuse de l'utilisation des deniers publics, elle aurait apprécié une solution alternative avant de créer un nouveau poste. Par exemple, la création d'un guide pour les organisateurs des manifestations, essayer d'optimiser certaines tâches au sein de l'équipe en place, ou avec la PRM, ou encore d'avoir un poste avec un pourcentage plus bas ou un CDD afin de mieux évaluer la réalité du besoin.

Ce pourcentage de 80% a été fixé majoritairement en se basant sur ce qui se passe dans certaines villes qui ont un poste similaire entre 60 et 80%. Comme vous l'avez remarqué il y a déjà une « event manager » engagée à la Ville de Morges à 50% pour le Cube et 20% pour le Greffe, ce qui représenterait au total 150% dédiés aux événements si le Conseil accepte ce poste, de quoi permettre à la Ville d'avoir des objectifs ambitieux au niveau des manifestations.

Ce qui la questionne c'est que le cahier des charges du poste comporte malheureusement des limitations qui n'ont pas pour objectif de développer les politiques publiques de la Ville ou de reprendre certains mandats externes actuels pour l'organisation des manifestations de la Ville alors que le pourcentage demandé pourrait intégrer ces objectifs au cahier des charges.

Malheureusement, le rôle du coordinateur ne permettra pas forcément au chef de service de réduire leur participation aux briefings, débriefings, avec des différentes manifestations, dès lors la création de ce poste n'améliorerait pas nécessairement la situation actuelle des heures supplémentaires.

Quelle que soit la décision ce soir, elle espère que les vœux de la commission seront au moins écoutés et dans la mesure du possible, pris en considération par la Municipalité.

De manière générale, elle invite à réfléchir à ce proverbe « les petits ruisseaux font les grandes rivières et les petites dépenses cumulées font de grandes dettes aussi ». Chaque décision que le Conseil prend a un impact sur les finances de la commune, en grande partie financées par les impôts de la population et des entreprises morgiennes.

Pour reprendre la célèbre métaphore de M. Gemperli, ce poste correspond à 25'000 cafés par année, presque CHF 100'000.00. Il est de la responsabilité du Conseil de s'assurer que chaque franc dépensé contribue réellement à l'amélioration de la vie de nos citoyens, en particulier sur les chartes pérennes.

Avec tous les préavis, la notion des grandeurs se perd parfois, elle invite donc à voter selon ses convictions en ayant à l'esprit qu'il est important de préserver les finances de la Ville, si l'on souhaite ne pas ajouter une charge supplémentaire aux citoyens dans le futur, ces derniers étant déjà fortement impactés par l'inflation.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(59 OUI, 12 NON, 15 abstentions)

1. d'accepter la création d'un poste de chargé de projet manifestations (taux d'occupation à 80%) et de dire que le montant du salaire charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2024.

N° 2/5.24

Demande d'un crédit de CHF 994'000.00 composé d'un crédit d'études de CHF 244'000.00 pour les honoraires complémentaires du collège de la Gracieuse et d'un crédit de CHF 750'000.00 pour l'achat de l'école provisoire

M. André WALTHER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

M. Vincent CORNUT en tant que membre de la commission en charge de l'étude de cet objet a voté pour les conclusions du rapport, celles-ci ne portant pas sur le fond du projet de rénovation de la Gracieuse mais sur les modalités de mise en place du bâtiment scolaire temporaire ainsi que l'augmentation des frais d'études.

Cependant, en tant que membre du Conseil et en tant qu'enseignant, il s'inquiète de la manière dont évolue ce projet et de l'impact qu'il risque d'avoir sur un grand nombre de ses élèves.

Lorsqu'il a appris que l'intégration du service PPLS à la Gracieuse avait été supprimé du projet, il a été déçu par cette décision. Pour rappel le service PPLS regroupe différents spécialistes en logopédie, psychologie, psychomotricité. Les intégrer à la Gracieuse était une idée formidable, étant donné que ce collège regroupe une large population d'enfants à besoins spécifiques, dont plusieurs classes de CRPS, classes régionales de pédagogie spécialisée, accueillant des élèves avec de multiples difficultés et avec qui le service PPLS collabore étroitement. Ces classes sont uniques à Morges mais également à toute la région scolaire, appelée Venoge Lac qui s'étend de Bière à Apples, St-Prex, Mont-la-Ville, La Sarraz, Cossonay, Prévèrenge et Morges. Ce ne sont pas moins de dix établissements scolaires de la région qui profitent de cette structure unique à la Gracieuse.

En supprimant ces locaux du projet de rénovation, c'est toute une dynamique pédagogique, collaborative, bénéfique, intelligente et de proximité qui est mise à la trappe.

De plus, la décision de finalement laisser le service PPLS à la maison de maître, empêchera de facto la création d'un accueil de l'enfance qui était prévu à ce même endroit, au combien important et attendu par la population de Morges.

Enfin, après toutes les discussions, questions, interpellations, concernant le manque d'infrastructures sportives à disposition de la population, des écoles et des clubs sportifs, que penser de la suppression de la salle de sports qui était une opportunité d'enfin augmenter les capacités pour les associations sportives.

Au final, on rabote sur les salles de sports, les places en crèche, le suivi et le bien-être scolaire de nos élèves morgiens, pour faire quelques économies.

Alors oui, c'est vrai, des économies doivent être faites, mais la décision de faire porter ces économies sur un tel projet plutôt qu'un autre, devrait être prise sur la base d'une stratégie qui prend en compte l'impact global que ces économies auront sur la population morgienne.

Et ce soir, le groupe des Vert.e.s et lui-même, s'interrogent sur la stratégie adoptée par la Municipalité pour prioriser ces économies, au détriment des familles, de l'éducation et du sport.

Malgré tout, il va voter pour, car sur la forme il lui paraît nécessaire, à titre personnel, d'acheter ces modules pour éviter des dépenses supplémentaires dans un avenir proche, mais sur le fonds il invite la Municipalité à reprendre le projet initial de rénovation du collège de la Gracieuse car à ses yeux, l'éducation et l'enseignement ne devraient jamais être les victimes de coupures budgétaires telles que nous l'observons actuellement.

Victor Hugo disait « *construire une école c'est fermer une prison* ». À Morges on dit plutôt « *Sauvons la patinoire, l'école on verra plus tard* ».

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, en application de l'article 58 du règlement du Conseil communal, déclare sa récusation, étant directement impacté par le maintien du collège provisoire à Chanel, et propriétaire d'une des parcelles jouxtant immédiatement, subissant de ce fait un certain nombre de nuisances, mais ce n'est pas l'objet de la discussion. Il se refuse pour cet objet.

M. Michael FRANCESCATO préfère louer la clairvoyance de la Municipalité, qui plutôt que d'aller droit dans le mur comme on l'a vu dernièrement avec Beausobre et plein d'autres projets, a choisi de se concentrer sur les fonctionnalités absolument nécessaires. Il rappelle que l'école n'est pas touchée, les salles de classe restent les mêmes, les mêmes salles d'enseignement, les locaux du PPLS restent aussi à disposition dans leur état actuel, qui selon

ses informations portent satisfaction, donc au contraire on ne supprime pas de fonctionnalités mais on se contente de faire le nécessaire, sans plus, ni moins, sans fioriture, et en prenant en compte que les ressources financières sont aussi limitées.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI apporte un élément de compréhension par rapport à la partie sportive du projet. La Municipalité n'a aucunement décidé de supprimer une salle de sports. Le programme prévoit deux salles de sports, une salle supplémentaire par rapport au nombre de salles sports existant à l'heure actuelle sur le site de la Gracieuse. C'est un espace sportif et associatif de quelques dizaines de mètres carrés que la Municipalité a souhaité supprimer du programme mais pas une salle de sports en tant que telle et au final, dans ce projet, actuellement et jusqu'au dépôt du préavis il est prévu que deux salles de sports soient créées ; une rénovée et une nouvellement créée sur le site de la Gracieuse.

Mme Alma CLAVADETSCHER prend la parole pour partager son incompréhension. En maintenant les locaux des PPLS à leur emplacement actuel on renonce à la possibilité de dédier ces locaux libérés pour l'accueil de l'enfance, tel qu'initialement prévu. Pour elle, l'accueil de jour des enfants est un sujet sensible qui a très longtemps été douloureux. Son enfant, qui a maintenant 6 ans, a passé trois ans sur les listes d'attente, au centre de vie infantine de la Gracieuse. Cela lui a coûté un travail et un « bras » pour la crèche privée à l'autre bout de la Ville avec tous les désagréments que cela comporte de traverser la Ville aux heures de pointe. Ses journées étaient prolongées et teintées d'un stress inutile. Elle se rappelle avec émotion l'annonce de la Municipalité de créer 57 places au parascolaire, il y a presque un an pile, le 3 mai 2023. Cette organisation se voulait temporaire et avait pour objectif de ne pas attendre encore plusieurs années avant de pouvoir consolider de manière durable l'accueil parascolaire de la région.

Un an après, elle ne comprend pas. Ce n'est pas facile pour elle de prendre la parole ici et ce n'est pas pour elle qu'elle le fait aujourd'hui. Son enfant va avoir 7 ans et depuis août 2023 elle a obtenu une place pour lui en parascolaire.

C'est en s'appuyant sur cette ressource qu'elle a pu retrouver un travail dans lequel elle peut s'investir sereinement, et coup de chance, son employeur est très sympa et compréhensif.

Mais l'an passé, découragée, usée, ayant face à elle un employeur qui avait perdu patience face à ses contraintes liées au fait d'avoir son enfant encore sur la liste d'attente AJEMA, elle était à deux doigts de faire une croix sur sa carrière et de jeter sa licence à la poubelle.

L'an passé, elle a rencontré d'autres femmes à Morges, qui ont fait si on peut dire, ce choix, car il est difficile de tout gérer avec des enfants petits c'est un fait. Le stress et les situations bancales fragilisent. Une maman lui a confié « après la crèche privée je n'avais pas de solution de garde pour le parascolaire pour ma fille ». Que s'est-il passé à votre avis ? Elle a fait un burnout dans son coin, a arrêté de travailler et n'a pas été spécialement soignée pour cela. Est-ce que c'est ce que l'on veut ?

Qu'on le veuille ou non, la société évolue. À titre d'exemple, aujourd'hui près de 50% des diplômes des universités suisses sont obtenus par des femmes. Les femmes travaillent et c'est dommage de les mettre dans des situations intenable faute de places en accueil de jour.

Par ailleurs, tous les prix augmentent, et ici même nous sommes passé à 5 votes près, grâce à l'intervention de M. Monney, à côté de l'augmentation de CHF 2.00 par repas dispensé en milieu scolaire, soit une augmentation de 17% du prix du repas. Elle le remercie personnellement ainsi que les 37 autres Conseillers-ères qui se sont opposés à cette décision, cela lui redonne un peu d'espoir.

Chacun est libre de prioriser, mais pour elle une bonne société a le souci d'être bonne pour les enfants, elle saisit l'importance de l'éducation et pose les conditions cadre qui permettent aux familles d'aborder sereinement les petits et grands défis de la vie. Laisser tant de familles en galère n'est pas digne de notre belle Ville.

M. Bastien MONNEY s'étonne que les conclusions aient été acceptées par la commission étant donné le contenu du rapport. Dans ce rapport on ne lit que des questions financières, que des questions économiques, un seul point sur la sécurité. Il n'y a aucun bilan sur l'utilisation de ces portacabines sur le site de Chanel, est-ce que c'était adéquat, est-ce que les enfants étaient bien installés dans ces locaux, est-ce qu'il aurait fallu faire autre chose, pas une seule question de ce type n'apparaît dans le rapport. La seule question est économique à savoir comment est-ce que l'on peut s'en sortir le mieux. Pour sa part, sans autre alternative il va évidemment accepter ce budget-là mais il regrette que lorsqu'il s'agit d'enfance, on soit uniquement sur une question de coût et absolument pas sur une question de pertinence, d'offre, de qualité de l'offre.

M. Pascal GEMPERLI s'appuie sur une étude de Profamilia sortie il y a quelques semaines, c'est le baromètre suisse des familles. Celle-ci indique que 50% des familles vivent des situations financières difficiles et ont besoin d'augmenter leurs revenus, notamment en travaillant plus, donc en développant des besoins de places d'accueil. Le renoncement à ces places d'accueil est un coût dur porté au pouvoir d'achat de ces familles morgiennes.

Il demande à la Municipalité de combien de places d'accueil on parle exactement. Il entend bien la volonté d'économiser et de se concentrer sur l'urgent et le nécessaire. Pour une famille qui attend une place c'est une réalité urgente et nécessaire.

Mme la Syndique Mélanie WYSS rappelle qu'à ce stade du projet, la Municipalité a déposé une demande de crédit d'études pour la rénovation et l'assainissement du collège de la Gracieuse. Le MEP a eu lieu et suite à cela, par rapport aux coûts de construction finaux, la Municipalité a décidé qu'il fallait revoir le programme de la Gracieuse, effectivement par rapport aux classes PPLS qui sont aujourd'hui dans la Maison de la Gracieuse et en se disant qu'elles pourraient rester à cet emplacement. Elle entend dans le débat que l'interprétation qui est faite ou les conséquences de ce choix est qu'effectivement la Maison de la Gracieuse va rester occupée par le PPLS. Maintenant, dans le crédit-cadre que la Municipalité avait déposé par rapport à l'utilisation de la Maison de la Gracieuse, il était bien écrit que quand bien même ce bâtiment serait assaini sous l'angle énergétique, l'occupation n'est pas à ce stade définie et il n'y a pas de projet auquel on renonce. Elle a entendu le nombre de 57 places qui seraient supprimées au parascolaire. Cela faisait partie des hypothèses mais ce n'est pas un projet auquel on renonce purement et simplement par la décision qui sera prise ce soir.

La Municipalité travaille en collaboration avec l'établissement scolaire de Morges Est, elle est soucieuse de l'accueil des enfants par rapport à l'école provisoire sur Chanel, la Directrice de l'établissement fait partie du groupe de travail et participe aux discussions. Mme Wyss est convaincue que l'éducation des enfants est primordiale et dans de bonnes conditions, la Municipalité s'engage à offrir des locaux de bonne qualité.

Concernant l'offre para et pré scolaire, la Municipalité profite de chaque opportunité de créer des nouvelles places qui s'offre à elle. Le PSIG a déposé une motion demandant à la Municipalité de présenter sa stratégie, le travail est en cours et une présentation est prévue dans les mois à venir.

Ce soir, la question soumise au vote du Conseil c'est l'achat des portacabines sur Chanel pour qu'au moment de l'intervention sur l'école de la Gracieuse les élèves puissent être replacés dans de bonnes conditions. Et un complément par rapport au crédit d'études pour la rénovation

et l'assainissement du collège de la Gracieuse et également la création de cette deuxième salle de sports qui n'est pas remise en question.

Pour toutes ces raisons elle remercie de soutenir les conclusions du préavis municipal.

M. André WALTHER rassure M. Monney, il a lui-même en tant qu'architecte travaillé pendant une année dans un container et cela était plus confortable que le bureau qu'il avait. Il s'est rendu à Chanel pour voir l'école et a été étonné par la qualité de l'infrastructure qui contient plus de classes qu'il y en a à Chanel, donc pas de risque que les élèves se sentent coincés. Cette visite l'a rassuré, en plus le site est relativement proche de l'école de la Gracieuse, un quart d'heure à pied par des petits chemins sans circulation. Tous ces points ont été étudiés par la commission, quand bien même ils ne ressortent pas du rapport.

M. Vincent CORNUT tient à remercier Mme Morandi concernant les précisions sur le local sportif.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(75 OUI, 0 NON, 9 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 994'000.00 composé d'un crédit d'études de CHF 244'000.00 pour les honoraires complémentaires du collège de la Gracieuse et d'un crédit de CHF 750'000.00 pour l'achat de l'école provisoire ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

N° 22/5.24

Réponse au postulat du groupe des Vert.e.s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe »

M. Michaël FURHOFF, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Pascal GEMPERLI peine beaucoup à comprendre le raisonnement de la Municipalité concernant la taxe sur les déchets encombrants, qui dit que c'est compliqué, que cela coûte cher que l'on n'arrive pas à contrôler. Sachant que pour les jantes et les pneus c'est déjà payant, et pour d'autres services, il ne voit pas pourquoi ce point est plus complexe. On peut imaginer une balance sur la benne, une caisse, il ne sait pas. Il ressent plutôt un manque de volonté, en tout cas sur cet objet-là. L'écologie coûte c'est un fait, mais une telle mesure permettrait de renforcer le principe du pollueur-payeur et d'abolir cette taxe forfaitaire qui est quand même de quinze francs et qui peut faire un montant conséquent lorsque plusieurs personnes de plus de 22 ans vivent dans le même ménage. Sur ce volet-là il refusera le rapport de la Municipalité.

Par contre il trouve intéressante la réponse de la Municipalité concernant l'emballage et la vaisselle à usage unique et il constate que beaucoup de choses sont mises en place et pratiquées et il remercie la Municipalité pour cela. Il lui semble que l'on pourrait avancer assez rapidement concernant l'obligation d'utiliser de la vaisselle à usage unique pour les organisateurs de manifestations, en insérant un point dans le contrat.

Le point qui prescrit l'élimination des déchets par les commerces n'a pas été approfondi dans le rapport de commission il aimerait des précisions de la Municipalité. Est-ce que c'est juste des idées ou des éventuelles intentions ou quelque chose de concret va être présenté prochainement ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce qu'après plus de 10 ans d'application du règlement communal sur la gestion des déchets, celui-ci va être revu, le travail est déjà en cours dans les services et ce règlement sera soumis au Conseil communal prochainement. Il intégrera les problématiques évoquées par M. Gemperli.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(75 OUI, 3 NON, 6 abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport.
--

10. Postulat Pascal Gemperli pour le groupe des Vert.e.s « Equité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » - Analyse de recevabilité du Bureau et détermination de la Municipalité.

M. le Président Pascal MARTIN annonce que dans sa séance du 23 avril dernier, le Bureau a conclu à la recevabilité du postulat.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI informe que dans le cadre de la révision actuellement en cours de la politique sportive, des analyses allant dans le sens des demandes du postulant sont d'ores et déjà entreprises. Par conséquent, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération du postulat.

M. Michael FRANCESCATO met en avant que les demandes de M. Gemperli font sens au vu des derniers sondages et besoins exprimés par la population. Par contre, suite aux remarques de Mme Morandi il proposerait à la Municipalité de ne pas faire un rapport exprès pour

répondre à ce postulat mais d'intégrer les réponses dans la présentation de la stratégie afin de baisser le travail administratif.

M. Pascal GEMPERLI remercie la Municipalité de penser à cette problématique et de vouloir l'intégrer dans sa stratégie après tout dépend du document qui sera produit, on ne peut pas le dire à ce stade mais il prend note que la Municipalité va dans le sens de sa demande.

Ce qui est important et il insiste ce n'est pas simplement de dire qu'il y a une salle de plus à gauche ou à droite mais d'analyser les besoins des clubs et d'investir, comme on le fait pour la patinoire, dans ces clubs sportifs en répondant réellement à leurs besoins. Si ce point est couvert dans la stratégie alors effectivement il pense que ce n'est pas nécessaire de produire un rapport supplémentaire.

Mme Maria Grazia VELINI s'excuse car elle n'a pas compris si M. Gemperli retire son postulat pour que la Municipalité prenne en compte ses propositions dans son travail, ou si le Conseil communal vote, elle n'a pas bien suivi.

M. Pascal GEMPERLI répond qu'il n'a rien dit sur ce sujet raison pour laquelle il n'y a rien à comprendre.

Après consultation avec ses collègues, qui partagent ses éventuelles petites craintes, le postulat est maintenu pour qu'il reste dans le haut de l'agenda et ne passe pas aux oubliettes au pire des cas.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat de M. Pascal Gemperli pour le groupe des Vert.e.s « Equité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » ;
- ouï l'acceptation de la Municipalité de prendre ce postulat en considération ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(62 OUI, 6 NON, 16 abstentions)

1. de prendre en considération le postulat de M. Pascal Gemperli pour le groupe des Vert.e.s « Equité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population »

11. Postulat de Mme Camille Robert pour le groupe PSIG « Pour un plan grand froid coordonné et cohérent » - Analyse de recevabilité du Bureau et détermination de la Municipalité.

M. le Président Pascal MARTIN annonce que dans sa séance du 23 avril dernier, le Bureau a conclu à la recevabilité du postulat.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat de Mme Camille Robert pour le groupe PSIG « Pour un plan grand froid coordonné et cohérent » ;
- ouï l'acceptation de la Municipalité de prendre ce postulat en considération ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(70 OUI, 0 NON, 12 abstentions)

1. de prendre en considération le postulat de Mme Camille Robert pour le groupe PSIG « Pour un plan grand froid coordonné et cohérent »

12. Initiatives des membres du Conseil communal.

Interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG intitulée « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges.

Mme Aliénor VAUTHEY lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

Interpellation de Mme Aude Jardin pour le groupe des Vert.e.s « Quid de la chartre de l'environnement urbain de la Ville de Morges ? ».

Mme Aude JARDIN lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 4 réponses ce soir.

Question de Mme Nicole Jufer Tissot "Feu signalisation à la Place Dufour, sur la montée de la rue des Vignerons - problématique bus et marquage au sol"

Mme la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

En séance du Conseil communal du 27 mars 2024, Mme Nicole Jufer Tissot, Conseillère communale, demandait, concernant le feu de signalisation qui a été installé au niveau de la Place Dufour, sur la montée de la rue des Vignerons, comment se fait-il que l'avant des bus

couvrant le trottoir sur près d'un mètre durant la manœuvre, peut-il se retrouver avec la figure d'un-e piéton-ne à quelques centimètres ?

La Municipalité répond comme suit :

Nous regrettons vivement l'incident que Mme la Conseillère a eu sur cette traversée piétonne.

Nous avons informé la Direction des MBC de l'incident et celle-ci va transmettre une note à tous les conductrices et conducteurs de bus leur demandant la plus grande attention lors de cette giration particulière.

En effet, le bus est obligé à cet endroit d'effectuer une giration peu évidente car la rue des Vignerons est étroite. L'abaissement de trottoir à cet endroit permet également aux bus de ne pas voir leur porte-à-faux avant de toucher le bitume. Néanmoins, tous les conductrices et conducteurs doivent contrôler que le franchissement est sécurisé avant d'entamer leur giration, ce qui n'a pas été fait dans ce cas précis.

En parallèle, nous réfléchissons à des mesures concrètes pour améliorer la sécurité. Des lignes podo-tactiles peuvent être utiles mais nécessitent un concept à l'échelle de la Ville pour que leur compréhension soit satisfaisante.

Aussi, des marquages de couleur peuvent être mis en place pour attirer l'attention des piéton·nes sur le passage des bus. Ces éléments sont en cours d'analyse au sein de nos services techniques.

Réponse orale aux questions de M. Jonathan Müller, Conseiller communal, concernant le jeu d'échec géant se trouvant sur le quai Lochmann

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2024, M. Jonathan Müller pose les questions suivantes :

- 1. Il demande si la Municipalité prévoit de remettre en état le plateau d'échecs géant qui se trouve sur les quais vis-à-vis de la terrasse du Mont-Blanc. Il constate que les pièces sont rarement sorties et que les dalles sont dans un triste état.**

Réponse : Le plateau du jeu d'échec se trouvant sur le quai Lochmann a effectivement subi les affres du temps et nécessite cette année un entretien plus important. Ainsi, dans le cadre d'un exercice pratique avec les apprenti·es horticulteurs·trices et paysagistes de l'Office des parcs et promenades, les dalles du plateau seront remplacées cet automne afin que ce jeu retrouve son aspect d'origine.

Les pièces du jeu d'échec sont régulièrement entretenues et sont stockées dans un box fermé à clés, celles-ci sont disponibles à la réception de l'hôtel du Mont Blanc.

- 2. Quelle place la Municipalité souhaite-t-elle donner à cette activité et que peut-elle mettre en action pour que la population puisse en profiter de manière adéquate ?**

Réponse : Du fait que cette activité favorise les contacts sociaux et qu'elle est régulièrement pratiquée, la Municipalité souhaite améliorer son utilisation notamment par

l'entretien évoqué ci-dessus. En outre, la signalétique qui est apposée sur le box contenant les pièces du jeu d'échec sera mieux visualisée afin d'informer les utilisateurs·trices des modalités de mise à disposition du jeu d'échec.

Réponse orale aux questions de Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, concernant la Fête du Tulipe

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2024, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, souhaite comprendre un certain nombre de choses concernant le partenariat entre la Ville de Morges, l'Association Morges Fleur du Léman et l'organisation interne des événements. Elle pose les questions suivantes :

1. Qui achète les bulbes des tulipes et des dahlias ?

Réponse : Dans le cadre de la convention de partenariat renouvelée en 2023 entre la Ville de Morges et l'Association Morges Fleur du Léman, il est convenu que l'Association finance l'achat des bulbes et tubercules nécessaires à l'organisations des floralies.

2. Qui plante et entretient les massifs, est-ce que d'autres entités ou associations participent ?

Réponse : Dans le cadre de cette même convention de partenariat, il est convenu que la Ville s'engage à fournir la gestion globale des plantations, de la planification à l'arrachage, ainsi que la remise en état des surfaces plantées. Cependant, les apprenti·es horticoles vaudois·es participent également aux plantations, avec l'appui de nombreux bénévoles.

3. Il y a de plus en plus de chalets, est-ce que la Municipalité est informée du plan d'installation de ces chalets ?

Réponse : La Municipalité n'est pas directement informée du fait que cette autorisation fait l'objet d'une demande POCAMA, qui est de compétence de la Police du commerce de Police Region Morges. Toutefois au préalable, une consultation est effectuée auprès des services concernés.

4. Est-ce que les restaurateurs, pour qui les temps sont durs, ont été informés de cette augmentation de vente de nourriture sur le site ?

Réponse : L'information ne leur est pas directement transmise. Cependant, des échanges ont régulièrement lieux entre la coordination des commerçants et la Ville. À noter que tous·tes les restaurateurs·trices et les autres types de commerces profitent très largement de la fréquentation de la fête et en bénéficient directement.

5. Est-ce que le titulaire du bar de la Tulipe a été informé du chalet qui est directement en vis-à-vis de son établissement ?

Réponse : Non, mais celui-ci bénéficie aussi directement de la fréquentation de la Fête de la Tulipe, notamment de l'afflux des visiteuses et des visiteurs sur le côté ouest du Parc de l'Indépendance.

Réponse orale à la question de Mme Rosella Kalms "Autos sur les places motos à la rue Louis-de-Savoie"

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil Communal du 27 mars 2024, Mme Rosella Kalms, Conseillère communale, a posé une question à la Municipalité concernant des autos qui se garent sur les places réservées aux motos, à la rue Louis-de-Savoie.

La Municipalité y répond comme suit :

Police Région Morges a effectivement constaté que sur la rue Louis-de-Savoie, certains automobilistes s'arrêtaient ou stationnaient leur véhicule sur les places réservées aux deux-roues ou dans leur prolongement, et ce malgré une signalisation clairement apposée. Il arrive que le·la conducteur·rice se trouve dans le véhicule ou à proximité et est rendu·e attentif·ve à son comportement. Dans les autres situations, une amende d'ordre est délivrée.

En ce qui concerne les travaux qui se déroulent actuellement dans ce secteur, les différentes phases ne permettent pas de poser un marquage définitif. Néanmoins et consciente de cette problématique, Police Région Morges prend en compte cette question et va préventivement encore accentuer ses contrôles à cet endroit.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur ces réponses.

Mme Nicole JUFER TISSOT remercie la Municipalité pour la réponse et les démarches déjà entreprises et se réjouit de voir le prochain marquage au sol dans quelques temps.

M. Jonathan MULLER remercie la Municipalité pour sa réponse et les démarches entreprises et pour que ce lieu puisse être utilisé à l'avenir.

Mme Maria Grazia VELINI remercie la Municipalité pour ses réponses détaillées, elle est heureuse de savoir que tout le monde bénéficie des retombées de la Fête de la Tulipe elle a aussi lu dans les journaux que « des millions nous tombent sur la tête ».

Mme Aude JARDIN remercie l'association Morges Fleurs du Léman ainsi que les employés de l'office Parcs & Promenades pour l'embellissement de la Ville pendant cette période et de relever l'importance de ce type d'association qui contribue à une Ville vivante avec une intention particulière à promouvoir la durabilité, les produits régionaux et les transports publics.

Mme Rosella KALMS avoue ne pas être aussi enthousiaste que ses collègues mais remercie la Municipalité pour sa réponse.

14. Simples questions, vœux et divers.

M. Frédéric EGGENBERGER s'exprime en ces termes :

« J'aimerais réagir à un article paru le 24 avril dans le journal 24heures à propos des recettes de la taxe de séjour issus des réservations Airbnb. En effet, depuis le mois d'avril 2023, la plateforme Airbnb reverse un montant de 3.- par nuitée aux communes vaudoises qui ont adhéré à une convention-cadre négociée par l'UCV.

En 2023, 19 communes dont la ville de Lausanne, et plusieurs communes de la Riviera et des Alpes vaudoises, avaient déjà adhéré à cette convention qui leur a rapporté, sur une période de 9 mois, un montant total de 415'000.-, soit un peu plus de 20'000.- par commune.

On apprend aussi dans cet article que la commune d'Orbe a l'intention de ratifier cette convention et que de nombreuses communes du Nord vaudois, de la Côte et du Chablais se posent la même question. Alors qu'en est-il à Morges ? L'UCV précise que les communes qui souhaitent adhérer à cette convention doivent le faire d'ici l'automne pour que le prélèvement automatique puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Au-delà des recettes fiscales supplémentaires que cela pourrait apporter à notre Ville, il en va également de l'égalité de traitement entre les logeurs Airbnb et les hôteliers morgiens qui eux n'échappent pas à cette taxe.

Par ailleurs, les locations Airbnb ont pour conséquence d'aggraver la pénurie de logement qui sévit dans notre ville en retirant des logements du marché locatif traditionnel. D'après la plateforme indépendante et non commerciale insideairbnb.com, mandatée par le canton pour monitorer l'activité d'Airbnb, ce ne sont pas moins de 77 logements entiers qui sont mis en location à Morges sur le site Airbnb à Morges. 77 logements ça correspond à 0.8% du parc de logements. C'est énorme quand on sait qu'au 1^{er} juin 2023, selon StatVaud, il n'y avait que 42 logements vacants à Morges. Il y a donc quasiment 2x plus de logements proposés en location sur airbnb que de logements vacants à Morges.

En soustrayant des logements entiers du marché locatif traditionnel, le phénomène Airbnb accentue donc la grave pénurie de logements dans notre commune qui s'élevait à 0.44% en juin 2023. Mais ce n'est pas tout, les tarifs pratiqués sur le site Airbnb sont clairement spéculatifs et contribuent à l'envolée des loyers.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- *La Municipalité prévoit-elle d'adhérer à la convention avec l'entreprise Airbnb négociée par l'UCV, et si oui quand ?*
- *Peut-on estimer les montants de taxe de séjour qui échappent chaque année à notre commune ?*
- *La municipalité a-t-elle mis en place un monitoring de l'activité d'Airbnb à Morges ?*
- *Quelles sont les conditions légales permettant à un particulier de proposer un logement en location sur le site Airbnb et comment la municipalité peut-elle garantir que celles-ci sont respectées ? «*

Mme Sylvie FAY sait qu'il est prévu que tous les arrêts de bus soient mis aux normes d'ici la fin de la législature, néanmoins elle aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur l'arrêt de bus des Pétoleyres, qui se trouve sur l'avenue Muret, directement à côté de l'école La Gracieuse.

En effet, cet arrêt, dans les deux sens, n'a pas de trottoir, les bus s'arrêtent en conséquent, plus ou moins en profondeur, selon l'affluence des piétons, la sensibilité des chauffeurs, le trafic routier et peut-être aussi au grès de certains hasards. Et sur ce même bout de bitume se croisent des groupes d'enfants qui vont et viennent à l'école de la Gracieuse mais aussi ceux qui vont à Chanel. Pour certains d'entre eux, le bus arrive dans leur dos. Même chez les chauffeurs cela semble provoquer un très fort stress vu les réactions impolies lorsque la dangerosité de l'arrêt leur a été signalée en les invitant à plus de prudence.

Au vu de ce qui précède, peut-on mettre aux normes, en priorité, les arrêts de bus qui se trouvent aux abords des établissements scolaires et par la même occasion serait-il possible de réfléchir à une meilleure signalétique pour indiquer cette école aux véhicules car les panneaux indicatifs sont souvent cachés par les haies. Et finalement, comment rendre le chemin de cette école qui scolarise les enfants de 4 à 10 ans plus sûr, car les deux passages piétons que les enfants empruntent sont situés sur une route à 50 km et dans un virage.

M. Lucas BRUHWILER au nom du groupe des Vert.e.s souhaite interpeller la Municipalité concernant le nouveau marquage pour les cyclistes, sur les quais Mont-Blanc, Lochmann et Igor Stravinsky. Ces nouveaux marquages ne permettent aucune amélioration des voies de circulation pour les deux roues cyclistes, puisqu'ils prêtent d'une part à confusion avec le droit des piétons tant ils sont peu clairs et ne permettent pas de pacifier le bord du lac entre tous les usagers.

Les Vert.e.s expriment leurs inquiétudes sécuritaires à l'approche des beaux jours et d'une plus grande fréquentation des quais, notamment avec la venue des marchands de glace, ou la crêperie en face du Casino, endroit particulièrement dangereux. De plus, il n'est pas évident de savoir si les vélos doivent se serrer sur le bord de l'espace dédié ou s'ils peuvent en utiliser toute la largeur.

Enfin, que ces marquages bidirectionnels soient déposés une fois sur la gauche une fois sur la droite de l'espace piétons et cyclable ne facilite en rien la compréhension de la circulation. La problématique de la cohabitation avec les piétons, cyclistes et voitures n'est pas nouvelle, ces dernières utilisent un peu près la moitié de l'espace disponible sur les quais.

L'espace restant, destiné aux piétons et aux cyclistes, représente un potentiel d'accident élevé. Dorénavant les nouveaux marquages cyclistes ne permettent pas d'améliorer la problématique, bien au contraire, en l'état actuel des choses, le problème paraît insoluble.

A la séance du Conseil communal du 3 mai 2023, lors de laquelle les rapports de majorité et de minorité quant au crédit d'études du projet pour la voie verte, ont été présentés, il était intervenu pour dénoncer cette situation, s'offusquant du manque de courage et de vision municipale pour enfin faire du bord du lac une zone dénuée de trafic motorisé et ainsi libérer cet espace pour la mobilité douce et piétonne.

Pour rappel, la population morgienne avait voté en 2018, à près de 87% en faveur de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres. Au vu de ce qui précède, le groupe des Vert.e.s pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Ces nouveaux marquages cyclistes ont-ils vocation à être temporaire en attendant la réalisation de la voie verte ?
2. La Municipalité entend-elle procéder à un nouveau marquage cohérent et plus sûr.
3. Est-ce que Pro Vélo Région Morges a été consulté pour la réalisation des marquages ?
4. La Municipalité, dans le cadre du projet Voie Verte, va-t-elle réfléchir à la suppression des places de parcage côté lac, tout en maintenant celles côté Ville, le long des quais Lochmann et Mont-Blanc afin de libérer cet espace par la création d'une véritable piste cyclable, réglant ainsi le problème de conflit d'usage, une fois pour toutes.

M. William SAARBACH avant de prendre la parole tient à préciser qu'il n'a eu aucune coordination avec son préopinant.

S'agissant des prémices de la mise en place de la Voie Verte, il tient à féliciter la Municipalité, en particulier pour la sobriété et l'efficacité de ces intéressants marquages au sol, indiquant aux cyclistes les trajectoires suggérées sur les quais. En particulier au niveau du quai Igor Stravinsky qui est particulièrement étroit sur la section entre le quai Lochmann et le Parc de Vertou. Il rejoint les commentaires de son collègue concernant la dangerosité au niveau de la cabane à glace.

Pour ceux et celles qui l'auront remarqué, il s'agit de simples symboles de bicyclettes peints au sol d'un côté du quai, à intervalles réguliers, ainsi il n'y a pas de voie réservée aux cyclistes, mais une voie suggérée, invitant les cyclistes à privilégier une circulation d'un côté du quai plutôt que de l'autre. Cette approche moins dirigiste, presque libérale, fait ainsi appel à l'intelligence, au bon sens et à la civilité de chacune et chacun, plutôt que d'imposer d'étroites voies de circulation réservées de façon rigide aux divers véhicules, dont les lourds et rapides vélos ou trottinettes électriques.

En effet, de telles voies réservées entraîneraient, comme nous le savons, des risques sérieux d'accident à chaque fois qu'un enfant ou qu'un animal aurait l'outrecuidance de diverger de la trajectoire réglementaire et de s'aventurer sur ces voies réservées à nos amis cyclistes ou trottinettistes électriques. Il pose la question suivante à la Municipalité :

- Au moment de la mise en place de la Voie Verte sur les quais, et en particulier au niveau du quai Igor Stravinski, la Municipalité aura-t-elle l'intention de maintenir ce récent marquage sur les quais qui semble bien fonctionner plutôt que d'imposer, comme originellement prévu, des voies réservées pour les différents types d'usagers ?

M. le Président Pascal MARTIN constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h19 et la séance est close.

Le Président

Pascal MARTIN

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG intitulée « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges »
- Interpellation de Mme Aude Jardin pour le groupe des Vert.e.s « Quid de la chartre de l'environnement urbain de la Ville de Morges ? »

Interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG : « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges ? »

Notre Ville a la chance de bénéficier d'une double couverture médiatique régionale à travers deux titres, Le Journal de Morges (qui assure également depuis 2017 la couverture de l'actualité locale du district de Morges pour le 24Heures) et La Côte, ce qui garantit une certaine diversité du traitement médiatique. Toutefois, de récents développements au sein de La Côte font craindre pour cette diversité.

Dix ans en arrière, le journal La Côte disposait de quatre journalistes pour assurer la couverture morgienne ; aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une. En février dernier, les licenciements opérés par son éditeur, le groupe ESH Médias, ont encore entraîné la suppression d'un poste de photographe en charge de la couverture morgienne. Pour compléter le tableau, La Côte qui loue actuellement un espace de coworking aux Fonderies a annoncé son intention de fermer son bureau morgien. La dernière journaliste à couvrir Morges se verra donc sans doute rapatriée à Nyon, creusant encore plus la distance avec notre ville et sa région. Au vu de ces éléments, on peut légitimement craindre que La Côte ne décide à terme de se désengager de l'actualité morgienne pour se recentrer sur la région nyonnaise, ce qui mettrait fortement en péril la diversité médiatique à Morges.

Le rétrécissement des effectifs de La Côte s'inscrit dans un contexte très inquiétant à l'échelle romande. Ces dernières années, les restrictions et les licenciements se sont multipliés massivement dans le milieu de la presse, touchant des médias de tailles variables tels que 24Heures, Le Temps, Le Nouvelliste, ou encore ArInfo... Encore en février dernier, le groupe ESH Médias a licencié pas moins de 27 personnes à travers les cantons de Vaud, Neuchâtel et du Valais, impactant directement Morges puisque La Côte est concernée par ces mesures.

Face à cette situation alarmante, le Grand Conseil vaudois a adopté en mars 2021 un décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias dans le canton. Dans son exposé des motifs, le Conseil d'Etat soulignait qu'il est « impératif de prévenir la disparition rapide et brutale des médias locaux et régionaux opérant dans le Canton de Vaud ». Le 22 avril dernier, suite aux licenciements qui ont frappé La Côte, le Conseil communal de Nyon a quant à lui voté une résolution demandant d'étudier les moyens directs et indirects de soutenir la presse locale, et appelant toute la région à entamer une réflexion collective sur le sujet.

Rappelons que la disparition ou la réduction d'un journal renforce l'aspect de concentration de l'information et entraîne une perte de diversité dans le traitement de celle-ci. Le fonctionnement même d'une démocratie et d'un conseil comme le nôtre repose sur la possibilité, pour ses membres, de s'informer et de confronter les opinions sur un même objet. Une étude de l'Université de Zurich parue en 2018¹ montre que la réduction du nombre de médias locaux et régionaux affecte directement la participation démocratique à l'échelle locale, en diminuant l'intérêt des citoyens et citoyennes pour les affaires publiques. À une époque où nous sommes par ailleurs sans cesse bombardés d'informations instantanées et non-traitées via les réseaux sociaux, nous pensons donc qu'il est vital d'assurer un traitement pluriel et de qualité des actualités de notre région.

¹ Daniel Kübler & Christopher Goodman, *Newspaper markets and municipal politics: how audience and congruence increase turnout in local elections*, Article paru dans le *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, 2018. Résumé sur le site de l'UZH: <https://www.news.uzh.ch/de/articles/2018/lokaljournalismus.html>

Enfin, il convient de relever que plusieurs actions visant à sensibiliser la jeunesse à l'importance de la presse régionale ont récemment vu le jour. C'est notamment le cas dans le canton de Fribourg qui offre désormais un abonnement gratuit pour un an à un journal régional aux jeunes de 18 ans. Il serait intéressant à cet égard de consulter nos jeunes citoyen·nes.

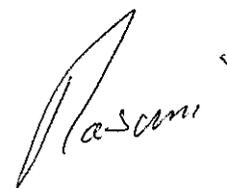
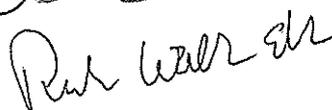
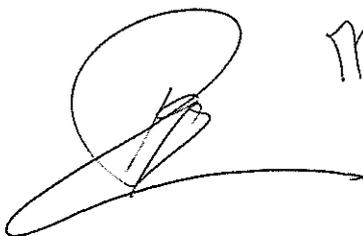
Au vu de ce qui précède, et en partant du principe que la Municipalité de Morges est attachée à la diversité de la couverture médiatique de l'actualité morgienne, le groupe PSIG pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle et quelles mesures envisage-t-elle d'entreprendre pour prévenir le risque d'un désengagement de la Côte quant à la couverture de l'actualité morgienne qui réduirait de facto la couverture médiatique de la région ?
- 2) La Municipalité peut-elle chiffrer toutes les mesures de soutien, direct ou indirect, respectivement aux titres Le Journal de Morges et La Côte, sur la période 2018-2023, en détaillant la nature des soutiens (aides financières ou en nature, annonces, publiereportages, etc.) ?
- 3) A titre d'exemple de mesures de soutien, la Municipalité a-t-elle réfléchi à publier, également dans le journal La Côte, les annonces concernant le Conseil communal et/ou les avis d'enquêtes publiques ?
- 4) La Municipalité envisage-t-elle de prendre d'autres mesures de soutien à la presse, telles qu'offrir un abonnement annuel aux jeunes Morgien·nes de 18 ans, à l'instar de la récente décision du Grand Conseil fribourgeois, ou par le biais d'un accès facilité aux journaux régionaux à travers le catalogue de la bibliothèque municipale ?
- 5) La Municipalité pourrait-elle organiser un débat ou une consultation auprès du Parlement des jeunes, tant à des fins de sensibilisation que pour faire émerger des propositions de mesures de soutien en adéquation avec les habitudes des jeunes Morgien·nes ?

Au nom du groupe PSIG



Aliénor Vauthey



Interpellation du groupe des Vert.e.s – Mme Aude Jardin

Quid de la chartre de l'environnement urbain de la Ville de Morges?

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Savez-vous que la Ville de Morges s'est dotée il y a plus de 10 ans déjà d'une chartre de l'environnement urbain?

Cette dernière, bien que datant de 2013, est pourtant pleine de bonnes pratiques à suivre en matière d'arborisation, de végétalisation des façades et des toits, de l'intégration d'espaces verts potagers pour toute construction d'habitation, de la récupération et gestion de l'eau, de l'intégration du photovoltaïque, des stations-vélos, de la mobilité douce et PMR entre autres... plusieurs sujets que le groupe des Vert.es aimerait voir se développer plus efficacement à travers les nombreux projets urbains de la Ville de Morges.

Mais malgré ~~tous~~ les postulats, vœux, questions, émis sur les thèmes de la biodiversité, de bonnes pratiques en matière d'arborisation, de végétalisation des toitures, de récupération d'eau,... force est de constater que les nouvelles constructions et infrastructures qu'on peut observer ces dernières années dans notre ville ne semblent que très peu s'inspirer des recommandations de cette charte de l'environnement urbain pour la ville de Morges.

Face à ce constat, le groupe des Vert.e.s interpelle la Municipalité de la façon suivante :

La charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges est-elle systématiquement intégrée dans le cahier des charges des appels d'offre lancée par la Ville de Morges et dans l'évaluation des projets soumis ?

Si non : Pour quelles raisons ?

Si oui : comment la Municipalité évalue-t-elle l'efficacité de la mise en oeuvre des recommandations émises dans la charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges dans les projets qui lui sont soumis?

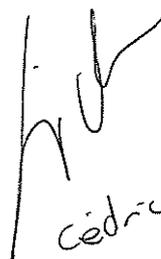
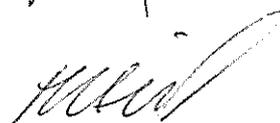
Sylvie FAÛ



Olivier KALUZNY



Mikolajewski



Cédric Widmer



Vincent Cornut